



L'Assemblée Générale Ordinaire de Stroc Industrie, Société Anonyme au capital de 62.425.750,00 Dhs et dont le siège social est à Had Soualem, Zone Industrielle, Zone industrielle, lot 145, immatriculée au Registre de Commerce de Berrechid, sous le numéro 1489, se tiendra le :

**28 Juin 2024 à 9h au Palace d'Anfa  
Salle de conférence  
171, boulevard d'Anfa  
Casablanca**

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de STROC pour l'année 2023 ;
- Affectation du résultat 2023 ;
- Conventions réglementées ;
- Jetons de présence ;
- Nomination de nouveaux Administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le rapport financier annuel relatif à l'exercice 2023, ainsi que les formulaires de votes par correspondance et procuration sont disponibles sur le site internet de la société ([www.stroc.com](http://www.stroc.com)) dans la rubrique Communication > Publications.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 relatives aux Sociétés Anonymes disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au Siège Social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au 4, rue des Tabors, Oasis, Casablanca.

Le projet de résolutions qui seront soumises à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les états de synthèse, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états de synthèse et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort une perte nette de 39.711.526,96 dirhams.

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs, au Président et aux Commissaires Aux Comptes.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir constaté que les états de synthèses font apparaître une perte nette de 39.711.526,96 dirhams, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de l'affecter comme suit :

- |                                 |                |         |
|---------------------------------|----------------|---------|
| • Résultat de l'exercice 2023 : | -39.711.526,96 | dirhams |
| • Mise en réserve légale 5 % :  | 0              | dirhams |
| • Dividendes :                  | 0              | dirhams |
| • Report à nouveau :            | -39.711.526,96 | dirhams |

Concernant la question de la comptabilisation des pénalités de retard de paiement, l'assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne prendre aucune décision concernant la comptabilisation des intérêts de retard et des modalités de paiement afin de préserver la relation commerciale avec les clients de la société.

Après affectation du résultat selon ce qui précède, le compte « report à nouveau » présenterait donc un solde débiteur de 716.794.105,80 dirhams.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05, approuve l'annulation et le renouvellement desdites conventions.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de distribuer des jetons de présence au titre de l'exercice 2024 à hauteur de 840.000 dirhams.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner en qualité de nouveaux administrateurs :

- Madame Malika YOUSOUFINE, né le 01/01/1963, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° B481621 ; et
- Madame Amane FETHALLAH, né le 22/04/1963, de nationalité Marocaine, titulaire de la CIN n° W76019.

Madame Malika YOUSOUFINE et Madame Amane FETHALLAH sont désignées pour une durée de deux (2) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les nouveaux administrateurs ont fait savoir leur acceptation des fonctions qui viennent de leur être confiées et ont déclaré n'être frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités prescrites.



Contact  
[r.leguellec@stroc.ma](mailto:r.leguellec@stroc.ma)  
+212 522 991 570



## Bilan (Actif) (Modèle Normal)

	A C T I F	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	Immobilisations en non valeurs→[A]	54 000,00	38 700,00	15 300,00	26 100,00
A	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	54 000,00	38 700,00	15 300,00	26 100,00
C	Primes de remboursement des obligations				
T	Immobilisations incorporelles→ [B]	11 459 917,47	11 451 372,05	8 545,42	1 941,67
	Immobilisations en Recherche et Dev.				
I	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	11 459 917,47	11 451 372,05	8 545,42	1 941,67
F	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles →[C]	372 260 164,87	115 028 894,72	257 231 270,15	263 976 469,88
I	Terrains	210 236 657,99		210 236 657,99	210 236 657,99
M	Constructions	66 690 673,66	32 762 493,09	33 928 180,57	38 135 345,67
M	Installations techniques, matériel et outillage	73 215 051,21	61 301 408,49	11 913 642,72	14 515 367,68
O	Matériel de transport	3 607 859,41	3 411 356,77	196 502,64	14 963,08
B	Mobilier, Mat. de bureau, Aménag. Divers	18 016 178,31	17 102 221,25	913 957,06	1 020 656,29
	Autres immobilisations corporelles	493 744,29	451 415,12	42 329,17	53 479,17
	Immobilisations corporelles en cours				
I	Immobilisations financières→[D]	37 495 806,54	21 288 018,89	16 207 787,65	16 207 787,65
L	Prêts immobilisés				
I	Autres créances financières	16 207 787,65		16 207 787,65	16 207 787,65
S	Titres de participation	21 288 018,89	21 288 018,89		
	Autres titres immobilisés				
E	Ecart de conversion actif→ [E]				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes de financement				
	<b>TOTAL (A+B+C+D+E)</b>	<b>421 269 888,88</b>	<b>147 806 985,64</b>	<b>273 462 903,22</b>	<b>280 212 299,20</b>
A	Stocks→[F]	23 083 285,04	2 467 723,94	20 615 561,10	19 942 379,40
C	Marchandises				
T	Matières et fournitures consommables	13 253 640,55	2 467 723,94	10 785 916,61	12 421 233,36
I	Produits en cours	9 829 644,49		9 829 644,49	7 521 146,04
F	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis				
	Créances de l'actif circulant→[G]	184 300 646,40	74 158 238,58	110 142 407,82	105 549 675,57
C	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	6 976 917,43		6 976 917,43	4 242 465,30
I	Clients et comptes rattachés	53 469 508,80	11 188 470,79	42 281 038,01	43 140 397,94
R	Personnel	197 716,00		197 716,00	272 451,82
C	Etat	37 111 098,05		37 111 098,05	33 938 265,31
U	Comptes d'associés				
L	Autres débiteurs	86 098 935,57	62 969 767,79	23 129 167,78	23 369 143,12
A	Comptes de régularisation- Actif	446 470,55		446 470,55	586 952,08
N	Titres valeurs de placement→[H]	4 005 852,25		4 005 852,25	4 005 852,25
T	Ecart de conversion actif→ [I]   Eléments circulants				17 453,07
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>211 389 783,69</b>	<b>76 625 962,52</b>	<b>134 763 821,17</b>	<b>129 515 360,29</b>
T	Trésorerie-Actif	1 778 929,92		1 778 929,92	4 255 287,04
S	Chèques et valeurs à encaisser	114 800,00		114 800,00	114 800,00
M	Banques, T.G et C.C.P	1 599 702,02		1 599 702,02	3 974 637,33
.	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	64 427,90		64 427,90	165 849,71
.	<b>TOTAL III</b>	<b>1 778 929,92</b>		<b>1 778 929,92</b>	<b>4 255 287,04</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>634 438 602,49</b>	<b>224 432 948,18</b>	<b>410 005 654,31</b>	<b>413 982 946,53</b>

## Bilan (Passif) (Modèle Normal)

	P A S S I F	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-328 791 108,02</b>	<b>-289 079 581,06</b>
F	Capital social ou personnel (1)	62 425 750,00	62 425 750,00
I	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
N	Capital appelé	62 425 750,00	62 425 750,00
A	Dont versé	62 425 750,00	62 425 750,00
N	Prime d'émission, de fusion, d'apport	88 574 105,00	88 574 105,00
C	Ecart de réévaluation	234 026 517,08	234 026 517,08
E	Réserve légale	2 976 625,70	2 976 625,70
M	Autres réserves		
E	Report à nouveau (2)	-677 082 578,84	-662 087 904,22
N	Résultat en instance d'affectation		
N	Résultat net de l'exercice (2)	-39 711 526,96	-14 994 674,62
T	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>-328 791 108,02</b>	<b>-289 079 581,06</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
P	Subvention d'investissement		
E	Provisions réglementées		
R	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>120 305 986,36</b>	<b>170 980 351,09</b>
M	Emprunts obligataires		
A	Autres dettes de financement	120 305 986,36	170 980 351,09
N	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>		
E	Provisions pour risques		
N	Provisions pour charges		
N	<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>		
T	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>-208 485 121,66</b>	<b>-118 099 229,97</b>
P	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>520 159 432,70</b>	<b>433 317 360,13</b>
A	Fournisseurs et comptes rattachés	245 195 455,74	200 934 692,81
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	11 951 001,30	7 260 914,81
S	Personnel	7 490 703,75	7 095 038,15
I	Organismes sociaux	66 833 694,81	38 476 943,01
F	Etat	156 022 969,89	148 553 197,79
C	Comptes d'associés	15 513 672,87	15 513 672,87
I	Autres créanciers	1 290 051,76	1 283 405,63
R	Comptes de régularisation passif	15 861 882,58	14 199 495,06
C	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>8 508 560,90</b>	<b>9 743 736,59</b>
U	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>194 982,15</b>	
L	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>528 862 975,75</b>	<b>443 061 096,72</b>
A	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>89 627 800,22</b>	<b>89 021 079,78</b>
N	Crédits d'escompte		
T	Crédits de trésorerie		
R	Banques (Soldes créditeurs)	89 627 800,22	89 021 079,78
E	<b>TOTAL III</b>	<b>89 627 800,22</b>	<b>89 021 079,78</b>
S	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>410 005 654,31</b>	<b>413 982 946,53</b>

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents		
		1	2		
				3 = 2 + 1	4
E X P L O I T A T I O N	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	89 614 615,58	1 012 644,84	90 627 260,42	86 877 943,10
	Ventes de marchandises (en l'état)	918 202,58		918 202,58	
	Ventes de biens et services produits	84 727 858,73	1 012 644,84	85 740 503,57	77 471 731,39
	Chiffres d'affaires	85 646 061,31	1 012 644,84	86 658 706,15	77 471 731,39
	Variation de stocks de produits (1)	2 308 498,45		2 308 498,45	2 351 215,27
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	1 660 055,82		1 660 055,82	7 054 996,44
	<b>Total I</b>	<b>89 614 615,58</b>	<b>1 012 644,84</b>	<b>90 627 260,42</b>	<b>86 877 943,10</b>
C H A R G E S D' E X P L O I T A T I O N	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>112 691 917,50</b>	<b>334 194,08</b>	<b>113 026 111,58</b>	<b>85 860 934,38</b>
	Achats revendus(2) de marchandises				
	Achats consommés(2) de matières et fournitures	40 939 021,83	38 273,84	40 977 295,67	23 623 896,23
	Autres charges externes	11 154 694,22	77 327,00	11 232 021,22	8 174 878,62
	Impôts et taxes	884 708,98		884 708,98	949 133,98
	Charges de personnel	48 340 765,07	157 944,32	48 498 709,39	41 172 070,58
	Autres charges d'exploitation	600 000,00		600 000,00	
	Dotations d'exploitation	10 772 727,40	60 648,92	10 833 376,32	11 940 954,97
<b>Total II</b>	<b>112 691 917,50</b>	<b>334 194,08</b>	<b>113 026 111,58</b>	<b>85 860 934,38</b>	
R E S U L T A T D' E X P L O I T A T I O N	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-23 077 301,92</b>	<b>678 450,76</b>	<b>-22 398 851,16</b>	<b>1 017 008,72</b>
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>565 222,80</b>		<b>565 222,80</b>	<b>109 818,35</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés				
	Gains de change	433 843,58		433 843,58	39 196,44
	Intérêts et autres produits financiers	46 950,15		46 950,15	62 521,16
	Reprises financières : transfert charges	84 429,07		84 429,07	8 100,75
	<b>Total IV</b>	<b>565 222,80</b>		<b>565 222,80</b>	<b>109 818,35</b>
C H A R G E S F I N A N C I E R E S	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 359 174,19</b>	<b>66 976,00</b>	<b>2 426 150,19</b>	<b>3 723 959,52</b>
	Charges d'intérêts	2 270 079,74		2 270 079,74	3 523 376,92
	Pertes de change	89 094,45		89 094,45	137 350,02
	Autres charges financières		66 976,00	66 976,00	48 082,57
	Dotations financières				15 150,01
	<b>Total V</b>	<b>2 359 174,19</b>	<b>66 976,00</b>	<b>2 426 150,19</b>	<b>3 723 959,52</b>
<b>VI</b>	<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>-1 793 951,39</b>	<b>-66 976,00</b>	<b>-1 860 927,39</b>	<b>-3 614 141,17</b>
<b>VII</b>	<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>-24 871 253,31</b>	<b>611 474,76</b>	<b>-24 259 778,55</b>	<b>-2 597 132,45</b>

## Compte de Produits et Charges (Hors Taxes) (suite)

	DESIGNATION	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 2 + 1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4	
		Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
		1	2			
N O N C O U R A N T	VII RESULTAT COURANT (III+VI)	-24 871 253,31	611 474,76	-24 259 778,55	-2 597 132,45	
	VIII	PRODUITS NON COURANTS	475 693,03		475 693,03	3 452 691,41
		Produits des cessions d'immobilisations				96 524,03
		Subventions d'équilibre				
		Reprises sur subventions d'investissement				
		Autres produits non courants	475 693,03		475 693,03	3 171 943,15
		Reprises non courantes ; transferts de charges				184 224,23
		Total VIII	475 693,03		475 693,03	3 452 691,41
	IX	CHARGES NON COURANTES	15 708 403,44		15 708 403,44	15 446 506,58
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				5 834,83
		Subventions accordées				
		Autres charges non courantes	15 456 505,65		15 456 505,65	15 009 871,75
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	251 897,79		251 897,79	430 800,00
Total IX		15 708 403,44		15 708 403,44	15 446 506,58	
X	RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	-15 232 710,41		-15 232 710,41	-11 993 815,17	
XI	RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	-40 103 963,72	611 474,76	-39 492 488,96	-14 590 947,62	
XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	219 038,00		219 038,00	403 727,00	
XII	RESULTAT NET (XI-XII)	-40 323 001,72	611 474,76	-39 711 526,96	-14 994 674,62	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)	90 655 531,41	1 012 644,84	91 668 176,25	90 440 452,86	
XV	TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	130 978 533,13	401 170,08	131 379 703,21	105 435 127,48	
XVI	RESULTAT NET   (total des produits-total des charges)	-40 323 001,72	611 474,76	-39 711 526,96	-14 994 674,62	



5 - Rue Pléiades, Résidence Imrane. 1er étage.  
Casablanca  
Maroc



**Russell Bedford**  
taking you further

**COOPERS AUDIT**

83, Avenue Hassan II  
20100 Casablanca  
Maroc

Aux actionnaires de la société  
**STROC INDUSTRIE SA**  
145, Z.I Sahel B.P. 19  
Had Soualem  
Casablanca

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

### **AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

#### **Opinion avec réserve**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société **STROC INDUSTRIE S.A.**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaire (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés négatifs de **MAD 328 791 108** dont une perte nette de **MAD 39 711 527**.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme précisé dans les rapports d'audit des exercices précédents, nous rappelons ci-après l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société **STROC INDUSTRIE S.A.** En effet, En date du 12 juillet 2018, le tribunal de commerce de Casablanca avait décidé de mettre STROC sous procédure de mise en sauvegarde qui a été définitivement jugée pour son application sur cinq ans le 9 mai 2019. En date du 17 février 2022, le tribunal de commerce a décidé d'annuler le plan de sauvegarde et de faire basculer la société STROC INDUSTRIE en redressement judiciaire. Le tribunal a accepté en date du 22 décembre 2022 par un jugement définitif le plan de redressement dont l'application est prévue sur dix ans. A la date d'établissement de notre rapport, la vérification des dettes déclarées par les créanciers est toujours en cours. Les éventuels impacts sur les comptes, à la suite de cette vérification, ne sont pas encore pris en compte par la société.

Au 31 décembre 2023, Les réalisations de l'entreprise sont inférieures au plan de redressement prévisionnel pour la partie relative à l'année 2023. La direction générale, continue à confirmer sa confiance au plan de développement futur de la société. Elle estime que le dénouement de certains dossiers en cours de négociations avec des partenaires importants devrait donner lieu à des impacts positifs sur les comptes de la société. Lesdits impacts sont de nature à soutenir, d'après elle, le respect du plan de redressement à l'avenir. De ce fait, les états de synthèse ci-joints ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 25 mars 2024 selon le principe de continuité d'exploitation et ne tiennent pas compte des ajustements qui s'avèreraient nécessaires si la société devait cesser son activité.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### **Point clé d'audit :**

Se référer à la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** ».

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.



## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 30 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS

EL MAGUIRI & ASSOCIÉS  
5, Rue Pliéades El Mmrane  
N° 5 - Casablanca

Issam EL MAGUIRI  
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

**COOPERS AUDIT MAROC**  
Siège Social: 83 Avenue Hassan II  
Casablanca  
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAoui  
Associé